

DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION DIGICOD (Dispositif de Gestion Informatisée des Conseils de Discipline)

Instruction du 27 août 2026 relative au déploiement de l'application DIGICOD

Division des établissements
Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)
Affaire suivie par : Saida Smaoui
Mél : ce.daspe-appels@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les chefs d'établissements publics

Pour information à mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Annexe : Guide DIGICOD à destination des EPLE

La présente instruction a pour objet d'accompagner le déploiement de l'application DIGICOD.

L'application DIGICOD permet de sécuriser les procédures en établissement depuis les convocations au conseil de discipline jusqu'à la notification de sa décision. Elle fluidifie également les échanges entre l'établissement et la DSDEN en vue de la réaffectation et entre l'établissement et le rectorat en cas d'appel des familles.

Depuis la rentrée 2025, l'utilisation de l'application est obligatoire pour les établissements du Val-de-Marne, de la saisie du conseil de discipline jusqu'à la commission académique d'appel ; elle a pu être utilisée par les établissements, qui le souhaitent, en Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis. L'application DIGICOD est donc d'ores et déjà accessible sur le portail ARENA de tous les chefs d'établissement, qui peuvent déléguer les droits aux personnels de leur établissement par l'application Delegee.

Pour accompagner la prise en main de cette application, un temps de présentation est programmé en distanciel le **mardi 08 septembre de 09 h 30 à 11 h 30**. Le webinaire, ouvert à tous les établissements, s'adresse particulièrement aux équipes des établissements qui n'ont pas utilisé l'application en 2025/2026.

Le lien de connexion sera transmis ultérieurement sur l'adresse fonctionnelle de l'établissement.

Pourront participer à ce webinaire, à vos côtés, les membres de l'équipe auxquels vous aurez délégué les droits sur l'application (pour une meilleure qualité des connexions, nous vous remercions de réunir en un même lieu tous les membres de l'établissement).

Pour le recteur et par délégation,

**Le secrétaire général adjoint en charge de la Performance, du Suivi des Politiques Éducatives et des
Établissements (PESPEE)**

Charles NAÏM